

ARRETE

Fixant la composition de la Commission Consultative de Retrait des Agréments pour l'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

VU le code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L. 441-2, L441-4 et R. 441-11 et suivants ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1 : La commission consultative de retrait des agréments des accueillants familiaux est composée de :

	MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Représentants du Département	Sylvie QUILAN	<i>Conseillère départementale</i>	Florence ABADIE	<i>Conseillère départementale</i>
	Nathalie FICHET	<i>Administration</i>	Pauline DUVAL	<i>Administration</i>
Représentants d'associations de personnes âgées et de personnes handicapées	Solange BOURGES	<i>Fédération Nationale des Associations de Retraités</i>	Félix LEMERCIER	<i>Union Française des Retraités</i>
	Florence BALDONI	<i>UD CGT 35</i>	Claude LAURENT	<i>Collectif Handicap 35</i>
Personnes qualifiées	Patrice CHATEAUGIRON		Christiane LE MANAC'H	
	Anne-Paule BERKELMANS		Marinette FERLICOT	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

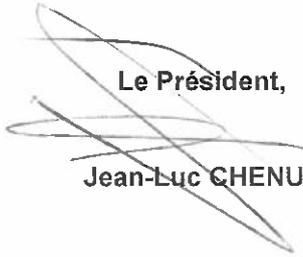
ID : 035-223500018-20250414-PSH2025035-AR

Article 2 : La Présidence de la commission consultative de retrait des agréments des accueillants familiaux est assurée par Sylvie QUILAN, conseillère départementale en charge du vieillissement et à la santé mentale.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission consultative de retrait des agréments des accueillants familiaux est fixé à trois ans renouvelable une fois.

Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux, la Directrice générale du Pôle Solidarité Humaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département.

Fait à RENNES, le 14 AVR. 2025


Le Président,

Jean-Luc CHENUT